

Réforme du lycée général et technologique : tri social + suppressions de postes

La réforme en deux mots

➔ les **séries générales disparaissent** au profit d'enseignements communs à tou-tes les élèves (16h), que viennent compléter des enseignements de spécialité (12h) plus ou moins accessibles en fonction des lycées.

➔ les **séries technologiques sont maintenues** avec un volume variable d'enseignements de spécialité en fonction des séries.

Une mise en concurrence généralisée

Pour l'enseignement général, il y a 12 enseignements de spécialité dont 7 sont considérés comme « classiques » et sont censés « **pouvoir être accessibles dans un périmètre raisonnable** ». Les 5 autres enseignements de spécialité sont considérés comme « spécifiques » et sont répartis au compte-goutte.

➔ C'est le rectorat qui a fixé la carte des enseignements de spécialité pour l'académie et cela conduit directement à la **mise en concurrence des établissements**.

➔ La deuxième étape, c'est la répartition des heures d'enseignements de spécialité au sein des établissements et donc la mise en concurrence entre les disciplines et entre les enseignant-es à partir de la DHG. **Cela va renforcer les hiérarchies intermédiaires et des petit-es chef-fes dans un climat de tension**

Un éclatement des emplois du temps

Cet éclatement des enseignements de spécialité avec de multiples combinaisons possibles va conduire à **une augmentation de l'amplitude horaire**, pour les élèves et les personnels : c'est déjà compliqué aujourd'hui de caler tous les cours et les options dans les établissements, cela va devenir le chaos avec des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels dans tous les sens.

➔ Cela va **dégrader les conditions de travail** pour l'ensemble des personnels des lycées : les enseignant-es mais aussi les AED, les AESH et les ATTEE.

➔ Cela va **dégrader les conditions d'études** pour les élèves.

Des classes dynamitées pour supprimer des postes

Cette réforme va mener à une **quasi-disparition des groupes-classes** dans les séries générales, là encore en raison de l'explosion des enseignements de spécialités.

➔ Que vont devenir les heures de vie de classe s'il n'y a plus de classes ?

➔ Comment va être utilisée l'enveloppe horaire laissée à la disposition des établissements, qui ne sera plus fléchée forcément pour des dédoublements ?

Concrètement, on va se retrouver avec des regroupements d'élèves en fonction des enseignements de spécialité. L'objectif, c'est d'**optimiser le remplissage des salles de classe** et de faire en sorte que chaque enseignant-e ait en permanence un maximum d'élèves devant lui ou elle. Le ministère a annoncé **2650 suppressions de postes dans le second degré** et il y aura **400 postes de moins au Capes** pour la session 2019...



Une réforme au service du tri social

Avec cette réforme, **les élèves deviennent auto-entrepreneurs-ses de leur scolarité** et sont amené-es à faire des choix qui vont, en lien avec la mise en place de la sélection à l'université, déterminer la suite de leurs études.

Jusqu'à présent, il existait déjà une forte sélection sociale en fonction des séries et en fonction des options mais des passerelles permettaient de se réorienter... Avec la réforme du lycée et la sélection à l'université, **les parcours seront balisés et les choix des élèves leur fermeront irrémédiablement des portes dès la première** (voire même dès le choix du lycée en seconde puisque tous les enseignements de spécialité ne seront pas disponibles dans tous les lycées). Avec le délitement des services d'orientation, les conséquences sont claires :

- ➔ les élèves qui savent s'y retrouver dans les spécialités tireront leur épingle du jeu et pourront espérer faire ce qu'ils veulent après le bac ;
- ➔ les élèves qui savent moins bien comment tout fonctionne seront sélectionné-es, trié-es et exclu-es des filières les plus attractives.

L'orientation démantelée

L'orientation ne peut être faite correctement : les psyEN n'occupent désormais qu'un rôle marginal au profit de professeur-e-s principaux-ales qui n'y sont pas formé-e-s. Faute de contenu, les enseignant-e-s ne savent pas quoi faire des 54 heures dévolues à l'orientation, et celles-ci peuvent être faites par des personnes extérieures aux établissements ! Tout laisse présager que **le poids de l'orientation reposera uniquement sur les élèves et leurs familles**, ce qui va encore renforcer le juteux marché des officines privées d'aide à l'orientation.

- ➔ **l'orientation est en train d'être démantelée** : l'information sur l'orientation est en passe d'être transférée aux régions (et donc centrée sur le bassin d'activité local), et les CIO d'être purement et simplement fermés.

Des programmes imposés sans concertation

Sud éducation avait boycotté la réunion de présentation des projets de programmes devant le mépris du ministère qui a envoyé ces nouveaux programmes à la dernière minute, empêchant ainsi toute analyse approfondie. Le ministère, une fois les programmes bouclés, a organisé une parodie de concertation. Ces programmes ne sont pas encore finalisés, mais **on en voit déjà les contours**

libéraux et réactionnaires (flagrants dans les programmes de SES, où le chômage et les inégalités disparaissent par exemple pour faire une large place à l'étude du marché) et les restrictions à la liberté pédagogique, en français et en philosophie par exemple.

Un bac encore plus inégal

Le passage à 40% de contrôle continu aux épreuves du bac, prévu dès la fin de l'année 2019-2020 pour la première génération de "cobayes" de la réforme est une véritable catastrophe en terme d'égalité entre territoires. Pour l'accès aux études supérieures et pour les employeurs-ses, **le bac n'aura plus la même valeur en fonction de l'établissement dans lequel il aura été obtenu.**

Par ailleurs la mise en œuvre du contrôle continu est inacceptable : aucune garantie concernant l'anonymat des élèves et une charge de travail supplémentaire massive pour les collègues. Enfin, **la réforme remet en cause le bac comme premier grade de l'enseignement supérieur** puisque certains enseignements de spécialité vaudront plus que l'autre pour l'accès aux études supérieures.

Sud éducation Paris revendique :

- ➔ l'abrogation de la réforme du lycée et du bac, ainsi que de Parcoursup ;
- ➔ l'abrogation des contre-réformes à l'oeuvre dans les lycées professionnels ;
 - ➔ le maintien du cadre national du baccalauréat, qui doit rester le premier grade universitaire, et le maintien d'un véritable anonymat lors des épreuves ;
 - ➔ une réduction des effectifs par classe (maximum 25 élèves) et la mise en place d'un dédoublement systématique par un cadrage national ;
 - ➔ des moyens à la hauteur des besoins exprimés par les personnels ;
 - ➔ la nationalisation sans indemnisation des établissements privés ;

Pour une autre école

Nous revendiquons la transformation des établissements scolaires actuels en établissements polytechniques avec un enseignement qui garantisse à tou-tes les élèves l'appropriation de tous les types de savoirs – qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques – reposant sur des pratiques pédagogiques, laïques, coopératives et émancipatrices.

En grève, en AG et en manifestation le jeudi 24 janvier !